



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Comité d'examen du respect des dispositions**Dixième réunion**

Genève, 31 mai et 1^{er} juin 2021

Rapport de la dixième réunion du Comité d'examen du respect des dispositions**Introduction**

1. La dixième réunion du Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) s'est tenue à distance les 31 mai et 1^{er} juin 2021. Huit des neuf membres du Comité ont participé à la réunion, à savoir : Merab Barbakadze (Géorgie), Stéphane Bernaudon (France), Mario Božičević (Croatie), Akos Fehervary (Hongrie), Fritz Kroiss (Autriche), Juan Luis Martin Ortega (Espagne) (Président), Azemine Shakiri (Macédoine du Nord) et Dmytro Skrylnikov (Ukraine). Gor Movsisyan (Arménie) (Vice-Président) était absent.

I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

2. Martin Ortega (Président) a ouvert la réunion et le Comité a adopté son ordre du jour publié sous la cote ECE/MP.PRTR/C.1/2021/3.

II. Rapport de synthèse sur la mise en œuvre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants

3. Le Comité a examiné et révisé pendant la réunion le projet de rapport de synthèse 2021 et a convenu d'en achever l'élaboration par voie électronique. Le projet complet serait ensuite envoyé au Bureau du Protocole afin de recueillir ses observations. Le Président du Comité, avec l'aide du secrétariat, établirait la version finale du rapport en tenant compte des observations reçues du Bureau.



III. Faits nouveaux pertinents survenus depuis la précédente réunion du Comité

4. À sa neuvième réunion (Genève (en ligne), 28 et 29 avril 2021), le Comité avait décidé d'envoyer à la Finlande une lettre pour, d'une part, l'informer de sa décision de reporter à une date ultérieure l'élaboration de son projet de conclusions concernant la mise en œuvre d'un registre national des rejets et transferts de polluants et, d'autre part, lui soumettre des conseils et des recommandations sur les mesures particulières à prendre afin de contribuer à l'assistance que le Comité serait susceptible de lui apporter s'agissant du respect du Protocole¹. Le Comité a pris note du rapport du secrétariat sur l'élaboration des conseils concernant la Finlande.

IV. Demandes soumises, questions renvoyées et communications présentées

5. Le Comité a pris note de l'information communiquée par le secrétariat selon laquelle aucune demande n'avait été soumise, aucune question renvoyée et aucune communication présentée depuis sa neuvième réunion.

V. Questions diverses

6. Le Comité a discuté des moyens qui pourraient permettre d'améliorer l'établissement des rapports nationaux de mise en œuvre par les Parties.

VI. Adoption des conclusions de la réunion

7. Le Comité a adopté les conclusions présentées par le Président à la réunion et demandé au secrétariat de mettre au point, en consultation avec le Président, le texte final du rapport en y intégrant les conclusions adoptées.

¹ ECE/MP.PRTR/C.1/2021/2, par. 10.